

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 28 octobre à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30.09.2010
2. Taxes communales pour l'exercice 2011 :
 - A) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
 - B) Centimes additionnels au précompte immobilier
3. Avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Muno
4. Subsidés aux écoles communales, aux écoles libres et de la Communauté française pour l'organisation de la Saint-Nicolas
5. Centre Sportif et de Loisirs de Florenville asbl - Approbation des comptes 2009
6. Agence de Développement Local (ADL) - Approbation des statuts
7. Assemblée générale statutaire Interlux du 14.12.2010 - Approbation des points portés à l'ordre du jour
8. Achat véhicules et reprise - Approbation des conditions - Fixation du mode de passation du marché
9. Achat d'une construction modulaire - Approbation des conditions - Fixation des modes de passation du marché et du financement

10. Contrat d'égouttage pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines - Approbation
11. Entretien extraordinaire de la voirie 2006 - Approbation de l'avenant
12. Approbation des modifications budgétaires ordinaire n° 2 et extraordinaire n° 2 au budget communal 2010

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert

